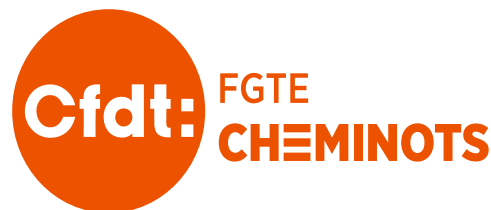


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CONTACT

Thomas CAVEL

thomas.cavel@cfdtcheminots.org
06.70.64.25.25

PUBLICATION DES RÉSULTATS SNCF

COMMUNIQUÉ

Le groupe SNCF a présenté ses résultats financiers le 26 février 2026. Ceux-ci sont très positifs malgré un contexte économique difficile. Pour la Cfdt Cheminots, ces résultats appellent plusieurs commentaires. D'une part, ils traduisent la qualité du travail réalisé par les agents du Groupe et l'appétence sociale et sociétale pour le ferroviaire. D'autre part, ils posent les questions de la juste capacité contributive du Groupe SNCF à l'ensemble du système ferroviaire et de la juste redistribution de la richesse.

Les résultats présentés sont éloquentes :

- **Résultat net du Groupe de 1,8 Md€.**
- Stabilité du chiffre d'affaires (43,0 Mds€).
- 11,0 Mds€ financés d'investissements (dont 5,6 Mds€ pour le réseau)
- **1,6 Mds€ versé au titre du fonds de concours.**

La Cfdt Cheminots **salue le travail des cheminotes et des cheminots** qui permet d'atteindre ce niveau de résultats. Cela suppose un engagement sans faille de celles et ceux qui font le ferroviaire.

La Cfdt Cheminots souligne également l'**importance de la part contributive de la SNCF à l'ensemble du système ferroviaire.**

En effet, le Groupe public SNCF versera, au titre de l'année 2025, 1,6 Mds€ au « fond de concours ». Ce mécanisme, prévu par la loi portant nouveau pacte ferroviaire de 2018, prévoit qu'une part des bénéfices de la SNCF soit affectée à ce fonds destiné à financer l'entretien du réseau ferré national. Avec le fonds de concours, **le Groupe SNCF paie son outil de travail et celui de ses concurrents.**

Au moment où le projet de loi cadre relatif au développement des transports va être débattu au Parlement, la publication des résultats financiers du Groupe SNCF rappelle que c'est bel et bien **le travail des cheminotes et des cheminots qui finance l'outil public qu'est le réseau ferré national.**

La Cfdt Cheminots portera auprès des parlementaires des **propositions d'amendements** pour alimenter le débat autour de l'examen du projet de loi cadre.

La Cfdt Cheminots revendique, notamment, qu'une part des bénéfices réalisés par la SNCF soit consacrée à un « **fonds de concours social** », qui permette de financer l'indispensable **investissement en emplois, pour les conditions de travail et l'amélioration des rémunérations des cheminotes et des cheminots.**

La Cfdt Cheminots rappelle également qu'elle porte la nécessité de mettre en place des mécanismes de **partage de la valeur** à la hauteur des bénéfices réalisés.

Quand la richesse est créée, elle doit être justement redistribuée à celles et ceux qui la font : les cheminotes et les cheminots.

